

Vos questions / nos réponses

demande de conseil

Par [Profil supprimé](#) Postée le 11/06/2019 19:13

bonjour tout le monde

je m'adresse à vous pour la situation dangereuse que nous vivons ma famille et moi à cause de mon frère de 20 ans.

mon frère de 20 ans est un addict aux drogues dures : cannabis, pillules (nordase, zepam...) et d'autre que j'ignore vu que je n'ai aucune idée sur ces matière. nous avons tenté de voir des psy qui nous ont expliqué tout simplement qu'il est conscient et qu'il peut faire ses propres choix, vu qu'il n'a pas d'antécédent de problème psychologique. et que la seule solution est de déposer plainte au près de la police, mais mes parents refusent l'idée.

il ne veut pas étudier il ne veut pas travailler il demande de l'argent sans cesse. dernièrement ses demandes ont augmenté et vu que nous pouvons pas fournir assez d'argent il a commencé à nous menacer avec des couteaux et nous traite très mal chaque jour, la journée entière. nous sommes vraiment en grands dangers. nous savons pas par quoi commencer ou quoi faire. alors, après une nuit de menace et de galère on a pu quitté la maison ma maman et moi, alors que mon père essaie de trouver une solution avec lui, et il refuse catégoriquement tout type d'hospitalisation ou d'intervention médicale. alors que ce que vous me conseillez svp ? que ce que vous voyez comme solution ? et si vous pensez que la loi est nécessaire dans cette situation ? merci

Mise en ligne le 13/06/2019

Bonjour,

Il est difficile d'évaluer la mise en danger réelle de votre famille du fait des comportements agressifs de votre frère et d'éventuels risques de passage à l'acte. Nous tenant à ce que vous en dites, votre inquiétude est grande et certaines limites ont largement été dépassées puisqu'il vous a déjà menacés à l'arme blanche et que vous avez dû fuir avec votre mère pour vous protéger de lui.

Il nous semble que le principal problème à résoudre en premier lieu c'est la question des violences que vous subissez et peut-être qu'en effet que votre famille n'aura peut-être pas d'autre choix que d'en passer par des voies policières ou/et judiciaires pour y mettre un terme, malgré la difficulté que représente ce type de choix.

Votre frère n'étant pas, jusque-là, coopérant, prêt à consulter afin d'évaluer son état psychologique ou se faire aider par rapport à ses diverses consommations, les pistes sont minces concernant les prises en charge possibles. A moins qu'il ne relève de soins en psychiatrie du fait de troubles avérés, il faudra son accord et sa libre participation pour que des soins en addictologie puissent s'engager.

C'est une situation lourde et complexe à laquelle votre famille est confrontée, si vos parents comme vous-même avez besoin de revenir vers nous pour en échanger directement et plus précisément, n'hésitez pas bien sûr. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.
